

Demande d'Explications

« On peut demander, non ? »

Puis-je demander la signification d'une enchère durant les annonces, même si elle n'est pas alertée?

Avant l'entame, puis-je demander des explications sur les enchères ?

La Loi 20 est claire sur ce sujet : on peut tout demander, mais **à son tour de déclarer ou de jouer**.

1. Enchères :

Pendant les annonces, à votre tour de parler : vous pouvez demander la signification d'une enchère, ou un complément d'explication. (Mais attention à bien formuler votre demande, il ne faut pas donner d'information non autorisée au partenaire).

Les annonces terminées, le joueur qui doit entamer peut poser une question sur une enchère.

Si la carte d'entame est posée, face cachée ou non, le partenaire peut poser une question. Mais, dans ce cas, même si sa carte est cachée, le joueur qui entame ne peut plus reprendre sa carte.

Pendant le jeu de la carte, tout joueur, **à son tour de jouer,** peut demander la signification d'une enchère.

Faire rappeler la séquence d'enchères complète : tout joueur le peut, mais seulement **à son premier tour de jouer**.

2. Jeu de la carte :

Le déclarant peut, **à son tour de jouer, ou à celui du mort,** demander aux adversaires leurs conventions d'entame ou de défausse.

Attention !

Si vous êtes le mort, et si, après l'entame, vous prenez d'autorité une carte même évidente (par exemple un singleton), vous privez votre partenaire de la possibilité de poser une question.

Encore une fois, le mort se tient tranquille !

Mais ne soyez pas trop méchants avec des joueurs peu confirmés : signalez-leur qu'ils ne doivent poser de questions qu'à leur tour, et au besoin, appelez l'arbitre pour qu'il leur explique, mais vous n'êtes pas obligé d' "*émettre une réserve sur la donne*" si vos pauvres adversaires débutants et complètement terrorisés ont eu le malheur de demander une précision en dehors de leur tour d'enchère.